



SECTEUR SOCIAL, MEDICO-SOCIAL et
FONCTION PUBLIQUE



Le Premier Ministre a acté le principe d'étendre le Complément de Traitement Indiciaire de 49 points pour le secteur public et 183€ net pour le secteur privé associatif, au secteur social et médico-social.

Où sont les financements qui en assureraient le versement et la pérennité ?

Les effets d'annonce ne cachent pas qu'un grand nombre d'entre nous resterait exclu de cette revalorisation.

Non à l'injustice

**Tou.te.s utiles, tou.te.s indispensables,
tou.te.s solidaires**

183€ pour tous, tout de suite !

Le mouvement de revendication du secteur social, médico-social et socio-éducatif ne se limite pas à l'attribution d'une prime ! Les prix s'envolent, nous avons perdu, en 20 ans, 400€ de pouvoir d'achat. C'est aussi pour une véritable augmentation (300€ minimum) qu'il est nécessaire de se mobiliser.

[Luttons contre la casse de nos conventions collectives et le maintien de nos acquis sociaux.](#)

Amplifions notre mobilisation et exigeons les moyens humains en personnels qualifiés, les moyens structurels et financiers permettant de répondre aux missions d'accompagnement des populations et de protection des plus démunis qui nous sont confiées.

***Retrouvons-nous, mardi 31 mai 2022 à 10h30 devant le Conseil
Départemental à CLERMONT-FD d'où nous nous rendrons sur le
parvis de la préfecture avec nos outils de travail (casseroles, balais,
stylos ... et de quoi faire du bruit)***

Des délégations ont été reçues : l'Etat, l'ARS et le Conseil Départemental connaissent nos revendications. Nous leur transmettrons pour rappel la déclaration commune SUD-CGT.